

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHALONS EN CHAMPAGNE - 5101 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/01/2026 - 8 - 2021 B 00457 - 908 278 880 - A K
SUPERMARCHÉ

ENREGISTRE LE

A K SUPERMARCHÉ
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 1000 €
26 AVENUE DU COLONEL MOLL,
51300 VITRY-LE-FRANCOIS
SIREN : 908278880 RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE

6 JAN. 2026

Au Greffe Du Tribunal de Commerce
de Châlons-en-Champagne
Sous le n° 9858
Le Greffier

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU
30 JUIN 2025



L'an Deux mille Vingt Cinq

Le 30 Juin,

A 16 heures,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée **SARL AK SUPERMARCHÉ**
au capital de 1000 Euros, divisé en 100 Actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur
convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Madame ATHALINGAM Ajiththira gérant associé, propriétaire de 50 **ACTIONS**

Monsieur PATHMANATHAN Rushanthan associée, propriétaire de 50 **ACTIONS**
TOTAL mille (100) ACTIONS

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et est, en
Conséquence, déclarée régulièrement constituée.

Madame ATHALINGAM Ajiththira préside la réunion en sa qualité gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos
le 31 Décembre 2024

Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Affectation des résultats,

Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la gérance,

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

Une copie de la lettre de convocation des associés, avec les avis de réception,

L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Décembre 2024

Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,

Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée au rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un **bénéfice 4343** Euros .

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le d **bénéfice** net de l'exercice s'élevant à **4343** Euros en totalité au REPORT A NOUVEAU.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce dans le cadre du rapport de gestion, a constaté qu'aucune des conventions visées à l'article susvisé n'a été conclue au cours de l'exercice 2024 et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à le Gérant qu'il se substituerait, pour accomplir l'ensemble des formalités afférentes aux décisions mentionnées ci-dessus.

Elle est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le gérant, après lecture.

Madame ATHALINGAM Ajiththira, President



A K SUPERMARCHE
26, AVENUE DU COLONEL MOLL
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
Tél : 09 50 84 90 48
SIRET : 908 278 880 00012 - APE : 4711B

Monsieur PATHMANATHAN Rushanthan Associé



[illegible]

$\frac{d^2x}{dt^2} = -\frac{g}{L} x$

Journal of Management Studies, 36(7), 809–826.

• • • • •

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:														Adresse du siège social:															
AK SUPERMARCHÉ														26 Avenue du Colonel MOLL															
SIRET		9	0	8	2	7	8	8	8	0	0	0	0	1	2	51300 VITRY-LE-FRANCOIS													
Adresse du principal établissement:														Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ate d'entrée dans le groupe de la société déclarante

our les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		4 343		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

<i>Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</i>	
<i>Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.</i>	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Norm et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Norm et adresse du conseil
--	----------------------------

Tél:	Tél:
------	------

GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
---------	---------------------	---------------------------------	-----------------------

nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date:	Lieu	VITRY-LE-FRANCOIS
---	-------	------	-------------------

Qualité et nom du signataire:

N° d'agrément du CGA/OMGA/iseur conventionné _____ Signature _____

Examen de conformitate fiscale (ECF)	
--------------------------------------	--

**N° 2065 bis
2025**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
--------------------------------------	-----	------	------

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT réalisée au cours de l'exercice			
--------------------------------------	--	--	--

MVLT restant à reporter			
-------------------------	--	--	--

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
--	--

Désignation de l'entreprise AK SUPERMARCHE										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 26 Avenue du Colonel MOLL										51300 VITRY-LE-FRANCOIS							
Numéro SIRET * 9 0 8 2 7 8 8 8 0 0 0 0 1 2										Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilitisations corporelles *		028		030												
	Immobilitisations financières * (1)		040	500	042		500		500								
	Total I (5)		044	500	048		500		500								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060	20 123	062		20 123		10 687								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070												
		Autres * (3)	072	1 551	074		1 551		810								
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	7 079	086		7 079		1 880								
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	28 753	098		28 753		13 377								
	Total général (I+II)		110	29 253	112		29 253		13 877								
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		1 000									
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126													
	Réserves réglementées*			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134		(227)		(2 085)									
	Résultat de l'exercice			136		(443)		1 858									
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142		330		773									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154													
	Emprunts et dettes assimilées			156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		3 844		5 344									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169		3 365		4 242									
	Comptes courants d'associés			173													
	Autres dettes			175		3 114		3 518									
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176		28 923		13 104									
	Total général (I + II + III)			180		29 253		13 877									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	912	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

X906	181	Reactivation of 144 revivification of 144	181	immovable (44. v. 144)	989	à redynamiser (art. 144, d. 144)	991
------	-----	--	-----	---------------------------	-----	-------------------------------------	-----

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AK SUPERMARCHE

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
FACTURES ANTREIEURES		4 362
Total des réintégrations diverses	330	4 362

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AK SUPERMARCHE										Néant ☒ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AK SUPERMARCHENéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	227
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	227	Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 811
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 314
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : AK SUPERMARCHE			Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois
				1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :			376	
dont apprentis		657		
dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105	
TOTAL 1			106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée			(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence			024	160
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 0 8 2 7 8 8 8 0 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AK SUPERMARCHÉ

ADRESSE (voie) 26 Avenue du Colonel MOLL

CODE POSTAL 51300 VILLE VITRY-LE-FRANCOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 0 8 2 7 8 8 8 0 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AK SUPERMARCHE

ADRESSE (voie)

26 Avenue du Colonel MOLL

CODE POSTAL

51300

VILLE

VITRY-LE-FRANCOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			3 012.00
31/12/2024 OD PROV CP ANNEE 24		3 012.00	
43820000 Chges sociales congés à payer			1 506.00
31/12/2024 OD CHARGES PROV CP ANNEE 24		1 506.00	

Expert On Demand

